

Vidéo

Les droits des populations locales sur les richesses naturelles

[AJAVON, ARTHUR \(1960-....\)](#) Cayenne 2013

Résumé

Arthur Ajavon souligne le fait que la Guyane est parvenue jusqu'ici à préserver au mieux sa biodiversité. Il s'arrête sur le problème du foncier, découlant du fait que les différentes communautés qui peuplent la Guyane ont chacune leurs représentations du territoire. Une conjoncture pouvant être source de conflits. La problématique est de savoir si la loi française reconnaît un droit d'accès aux ressources naturelles.

Informations

Extrait:	« EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT SUR LE PLATEAU DES GUYANES » : JOURNÉES D'ÉTUDE, LES 29 ET 30 AVRIL 2013
Edition:	Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique), Cayenne, 29 avril 2013
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles et de la Guyane
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Public universitaire
Format:	video/mp4

Mots clés

[BIODIVERSITÉ](#)

[ÉCOLOGIE](#)

[APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE](#)

[ENVIRONNEMENT](#)

[LÉGISLATION](#)

[RESSOURCES NATURELLES](#)

[ENVIRONNEMENT \(ÉCOSYSTÈMES ET BIODIVERSITÉ\), SANTÉ](#)

[ÉCONOMIE, GESTION](#)

[SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE](#)

[GUYANE FRANÇAISE AMÉRIQUE DU SUD](#)

[21E SIÈCLE](#)

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Ajavon Arthur, "Les droits des populations locales sur les richesses naturelles", 2013. Extrait de: « *Exploitation des ressources naturelles et environnement sur le plateau des Guyanes* » : journées d'étude, les 29 et 30 avril 2013, Colloque & conférence, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique), Cayenne, 29 avril 2013. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 19 septembre 2024. Lien: [HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V13244](http://www.manioc.org/fichiers/v13244).

© Manioc 2022 - Tous droits réservés